

## Communiqué de presse

---

### Plan directeur communal des mobilités : consultation publique

---

**Essentiel pour coordonner les projets de mobilité sur l'ensemble du territoire, le Plan directeur communal des mobilités est mis en consultation publique du 15 juin au 15 juillet. Les documents seront consultables sur [morges.ch](http://morges.ch), sur [morgesdialogue.ch](http://morgesdialogue.ch) et en version papier à l'accueil de l'Hôtel-de-Ville et à l'accueil du bâtiment communal Riond-Bosson 14. La population peut faire part de ses observations via le forum de Morges Dialogue, à l'adresse mail [urbanisme@morges.ch](mailto:urbanisme@morges.ch) ou sur les formulaires accompagnant les exemplaires imprimés.**

Le Plan directeur communal (PDCoM) définit la stratégie d'aménagement et de développement du territoire à l'échelle communale souhaitée pour les quinze à vingt-cinq prochaines années. Elaboré en cohérence avec les planifications supérieures (OPair, PDCn, PALM, SDRM), le Plan directeur communal des mobilités a pour objectif principal de garantir une très bonne accessibilité multimodale du territoire communal. Cet instrument permettra de mener les futurs projets de mobilité de manière coordonnée et cohérente sur l'ensemble du territoire.

Le Plan directeur communal des mobilités comporte un volet conceptuel et un volet opérationnel. Les objectifs principaux sont les suivants :

- Garantir un aménagement multimodal.
- Sensibiliser les usagers et usagères aux impacts de leur mobilité.
- Maintenir une accessibilité régionale optimale, essentielle à la vitalité de la ville.

Sous forme d'objectifs et de principes, le volet conceptuel définit une vision stratégique territoriale relative à l'accessibilité multimodale, à la gestion du trafic, au stationnement, aux transports publics et aux modes doux. Le volet opérationnel propose des mesures permettant d'atteindre la vision stratégique.

La révision du Plan directeur communal des mobilités vise à favoriser les transports publics et la mobilité douce tout en rationalisant le trafic individuel motorisé en centre-ville, afin d'offrir aux Morgiennes et Morgiens une meilleure qualité de vie.

L'actuel PDCoM date de 2012. Après plusieurs années de travail, la Municipalité a présenté en 2018 le Plan directeur communal des mobilités sous forme d'une exposition publique, définissant la stratégie de développement des différents modes de déplacement à l'échelle communale. Ce document a été transmis au Canton dès 2019, qui a préavisé favorablement la poursuite de la procédure en mars 2021. Par conséquent, le Plan directeur communal des mobilités doit être soumis à la consultation publique.

Le volet mobilité du PDCoM est donc un document de référence de grande valeur pour notre autorité afin de concrétiser ses ambitions, il planifie la mobilité de demain. Il permettra de mener les futurs projets de la Ville de manière coordonnée. Par rapport aux instances cantonales, ce dernier doit permettre des démarches facilitées dans l'approbation des projets à venir.

Annexe : Stratégie d'accessibilité multimodale

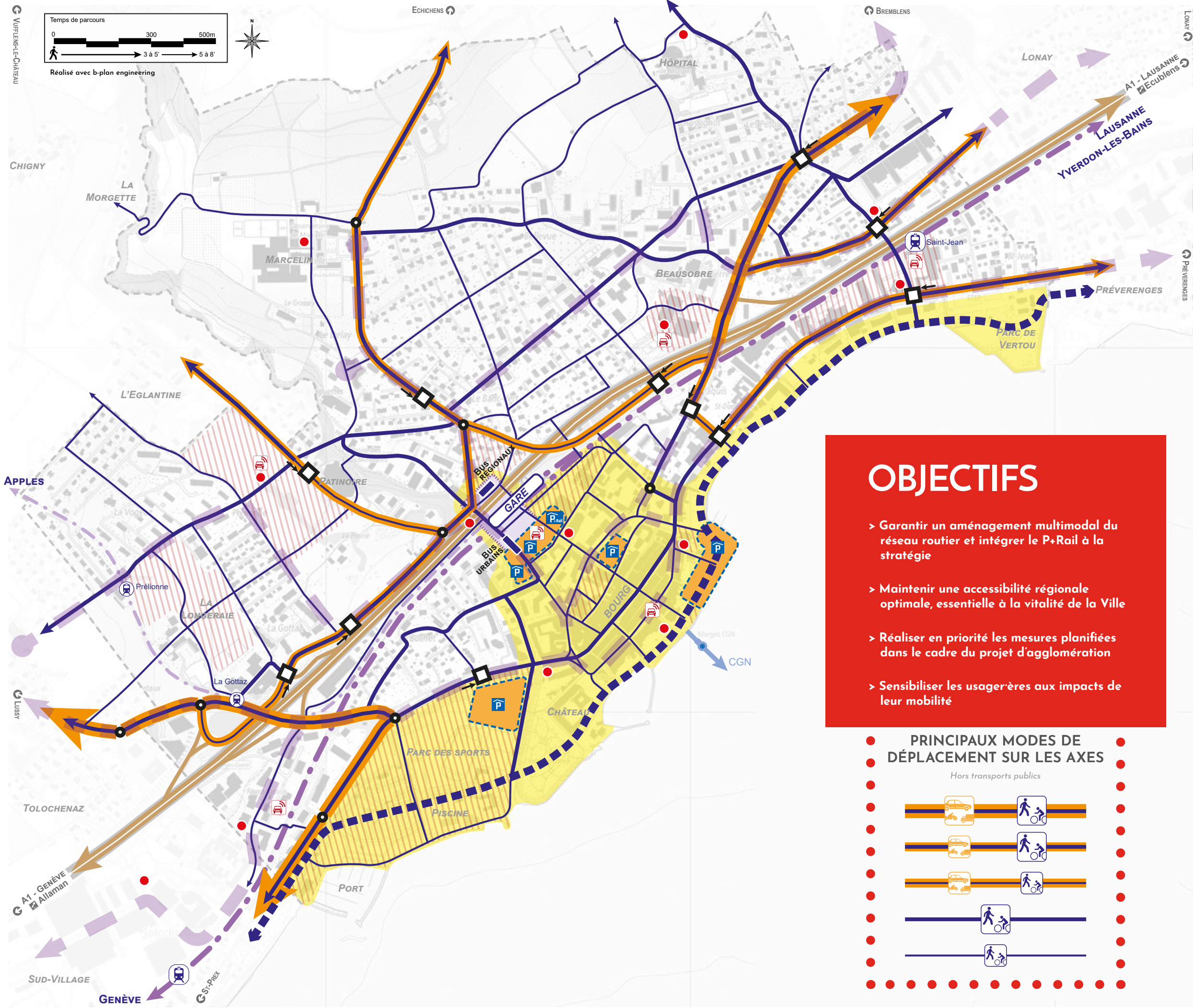
La Municipalité

Morges, le 15 juin 2021

---

**Pour tout renseignement complémentaire, veuillez prendre contact avec :  
Eric Züger, municipal Urbanisme, constructions et mobilité, tél. +41 21 804 96 70**

---



# STRATÉGIE D'ACCESSIBILITÉ MULTIMODALE

## LÉGENDE

- Réseau routier**
  - Réseau principal d'agglomération
  - Réseau principal urbain
- Réseau des transports publics**
  - CFF Grande ligne et régional
  - MBC ferroviaire régional
  - MBC urbain
  - Pôle d'échange multimodal
- Réseau mobilité douce**
  - Voie verte d'agglomération
  - Réseau structurant mode doux
  - Réseau secondaire mode doux
  - Forte présence piétonne
- Equipements importants**
  - Parking de centre-ville
  - Parking d'échange
  - Poste de dosage du trafic
  - Autopartage
  - Vélos en libre-service (VLS)
- Urbanisme**
  - Principaux sites en mutation

## OBJECTIFS

- > Garantir un aménagement multimodal du réseau routier et intégrer le P+Rail à la stratégie
- > Maintenir une accessibilité régionale optimale, essentielle à la vitalité de la Ville
- > Réaliser en priorité les mesures planifiées dans le cadre du projet d'agglomération
- > Sensibiliser les usager·ères aux impacts de leur mobilité

